

DELIBERATION N° 2003/12-02 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SUITE A UN DECOUPAGE (Propriété de Mme DEBARD)

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, fait état d'une proposition d'acquisition par la commune de Ludres d'un périmètre issu du découpage de la parcelle cadastrée AB 0111 appartenant à Madame DEBARD, héritière de Madame DOMEIZEL née Marie CHARBONNIER, et situé 132 rue de l'Eglise.

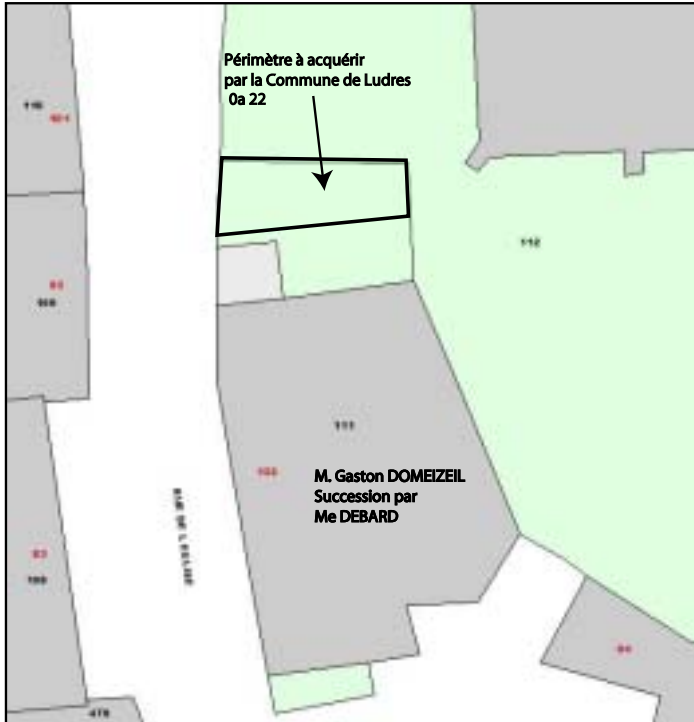
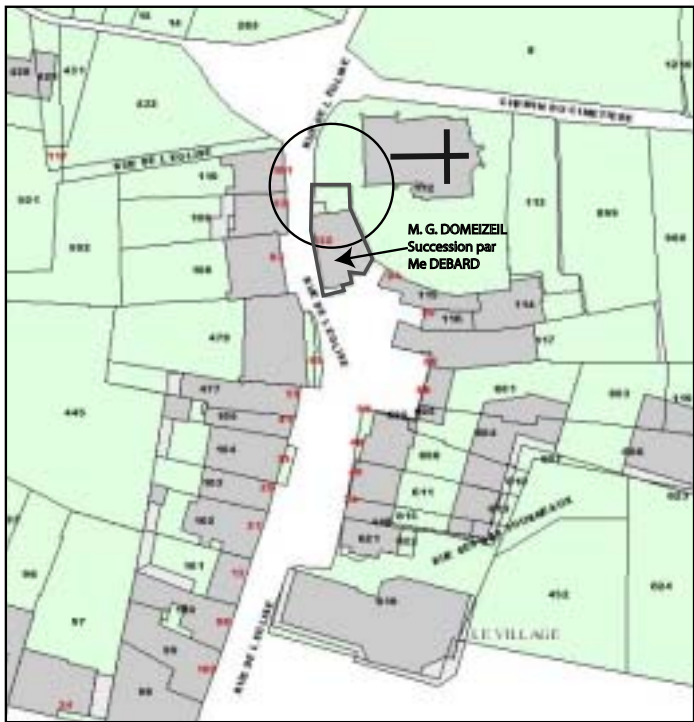
Ce périmètre recouvre une surface de 0 a 22 ca.

Il précise que cette opération permettrait de rénover, restaurer et agrandir le parvis de l'Eglise, sans procéder à l'acquisition de la totalité de la maison d'habitation. Compte tenu de cette particularité, le prix de vente est fixé à 6 100 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 abstentions (M. LEFRANC, Mme THIRIET du groupe Ludres Autrement et Mme A. THOMAS, MM. SAUTROT et FRANOUX du groupe Ludres Notre Ville) :

- de procéder à l'acquisition d'une surface de 0 a 22 ca issue du découpage de la parcelle cadastrée AB 0111 pour une somme de 6 100 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, Maître CONREUR à Nancy, Notaire de la commune.
- d'inscrire les crédits au budget primitif de l'année 2004.

LOCALISATION



Source : CUGN-IGN-INSEE-DGI (tous droits réservés)